

Annotation de l'Essai sur les mœurs

Directives aux collaborateurs¹

A. La préparation de l'annotation

Le but de l'annotation est d'aider à la compréhension du texte de Voltaire, et non d'apprécier ses qualités et défauts d'historien en regard des connaissances actuelles. Il est cependant souhaitable d'indiquer au lecteur la façon dont Voltaire a utilisé les sources dont il disposait et de signaler les erreurs manifestes.

En principe, l'annotation de chaque chapitre ne devrait pas dépasser plus que 70 pour cent du texte. Il s'impose que l'annotation soit rédigée dans un style concis, et c'est sur cette nécessité que sont basées les directives qui suivent.

1. La note liminaire

Cette note, placée au début de chaque chapitre, est essentielle. Elle est à rédiger, ou revoir, après la préparation du reste de l'annotation, qu'elle résume. Elle a pour but d'indiquer tout ce qui est récurrent dans le chapitre, c'est-à-dire: attirer l'attention sur les données principales à prendre en compte pour comprendre le chapitre, mais aussi, par mesure d'économie, dire ici ce qui devrait sans cela être répété dans plusieurs des notes subséquentes. La note liminaire doit contenir le maximum de références quant aux sources. Elle comportera les indications relatives

i. à la datation de la rédaction du chapitre. Il est essentiel de tenir compte (voir les variantes) des ajouts ultérieurs, ainsi que des retranchements, dès lors qu'ils présentent un intérêt majeur pour la définition des enjeux du chapitre (par exemple, s'ils en modifient significativement la portée);

ii. aux sources principalement utilisées par Voltaire; ainsi que l'usage fait par Voltaire des sources dont il dispose. Par exemple, s'en sert-il seulement pour soutenir son point de vue? Y a-t-il des sources importantes qu'il ignore ou passe délibérément sous silence, où qu'il manipule?

iii. aux sources secondaires d'autorité portant sur la matière du chapitre (à pratiquer avec modération; il ne s'agit pas du tout d'une 'bibliographie');

iv. aux échos que les propos tenus dans le chapitre entretiennent avec telle ou telle œuvre antérieure ou postérieure à la rédaction de l'*EM*;

v. aux enjeux, notamment historiographiques et philosophiques, du chapitre.

Si Voltaire se réfère seulement à un livre, un chapitre ou une section dans une source qu'il utilise pour le chapitre en question, cette référence doit apparaître dans la note liminaire seulement, afin d'éviter d'inutiles répétitions dans les notes individuelles.

¹ Ce document est disponible sur www.voltaire.ox.ac.uk. Voir 'Complete works of Voltaire' / 'For Editors'.
VF/EM/directives: 3/11/11

2. *Que faut-il annoter?*

Dans le contexte général de la note liminaire, les notes individuelles comprendront:

i. Les sources précises pour les faits rapportés par Voltaire, en particulier lorsqu'il s'agit de chiffres, de la relation d'une anecdote, d'une citation et ainsi de suite. (NB: Bien que les sources de Voltaire citent les chroniqueurs médiévaux dans les marges, nous ne prenons pas pour acquis qu'il les a lui-même consultées: la source intermédiaire doit toujours être fournie.)

ii. Là où il est nécessaire, les renseignements de base essentiels pour comprendre le texte quand Voltaire traite de sujets complexes et peu connus.

iii. Les passages qui provoquent des critiques de la part des contemporains de Voltaire.

iv. Les ajouts ou retranchements moins importants, en indiquant toujours la date du texte en question.

v. La récurrence de tel ou tel propos dans les œuvres de Voltaire: soit la réutilisation des analyses développées avant la rédaction de l'*EM*, soit les reprises dans les œuvres postérieures à l'*EM*, dont il faut toujours donner la date de composition.

vi. Il convient de dire, le cas échéant, que l'on n'a pas pu identifier la provenance de telle ou telle affirmation, citation, allusion, etc., de Voltaire. Dans de tels cas, veuillez indiquer les sources consultées où les faits en question ne se trouvent pas.

vii. Les dates concernant les monarques et les papes doivent être en rapport à leur règne, non pas à leur date de naissance et à leur mort (sauf si requis spécifiquement).

3. *Les outils principaux de recherche*

i. Le travail d'annotation peut sans doute être facilité au départ en consultant l'édition de R. Pomeau qui, sans être exhaustive, fournit déjà des éléments précieux. On veillera cependant à vérifier systématiquement les références données par R. Pomeau avant de les reprendre à son compte et à ne pas se dispenser de chercher ailleurs. Il est souhaitable aussi de lire les autres chapitres (ou dans l'édition Pomeau ou dans nos propres versions pdf) pour se faire une idée du contenu afin d'éviter les répétitions.

ii. Deuxième point de départ, la bibliothèque de Voltaire (*Bibliothèque de Voltaire: catalogue des livres*, 1961, BV). A noter toutefois que la bibliothèque de Voltaire à Saint-Pétersbourg est la bibliothèque des années de Ferney. Son contenu n'offre aucune garantie que Voltaire avait ces volumes à sa disposition lors de la rédaction de l'*EM* à Cirey, à Bruxelles, à Berlin... ni, bien entendu, qu'il n'avait pas pu consulter plusieurs ouvrages qui ne se trouvent pas dans BV. Voir *Voltaire's catalogue of his library at Ferney*, éd. George R. Havens et Norman L. Torrey, SVEC 9 (1959).

iii. Le *Corpus des notes marginales de Voltaire*. Suite au point précédent, puisque nous ne savons pas à quelle époque Voltaire a consulté ces volumes, seuls les marginalia ayant un rapport précis avec le passage concerné dans le texte sont pertinents.

iv. La correspondance de Voltaire. Il vaut toujours la peine de rechercher les auteurs des sources consultées par Voltaire. On peut trouver dans la correspondance des renseignements importants sur les années des emprunts ou achats des livres; les louanges ou critiques des auteurs, etc. (En cas de difficulté, la Voltaire Foundation peut aider pour ces recherches.)

v. Les *Carnets* de Voltaire (*OCV*, t.81-82).

vi. A. Cioranescu, *Bibliographie de la littérature française du XVIII^e siècle* (Paris, 1969) – index des matières à la fin du tome 3.

vii. *Dictionnaire général de Voltaire*, éd. R. Trousson et J. Vercrusse (Paris, 2003).

viii. Les histoires universelles déjà parues avant la rédaction de l'*EM* (le *Universal history*, Bossuet, plus tard de Thou, Hénault, etc.). Il est bien entendu qu'on ne doit pas parcourir toutes ces histoires pour chaque point, mais il convient de nous rappeler que le but de Voltaire est de surpasser Bossuet, d'égaliser Hénault, etc. Il écrit dans le contexte de l'histoire universelle même si ce genre n'est pas bien défini.

ix. *Inventaire Voltaire*, éd. A. Magnan (Paris, 1995).

x. La version électronique de la Correspondance de Voltaire:
<http://www.e-enlightenment.com/>

xi. Une liste des sujets (plutôt que des titres) se trouve dans Moland, t.51 et 52.

4. *Les éditions des ouvrages du XVIII^e siècle: lesquelles citer?*

i. Conformément aux directives générales de la VF, dans la mesure du possible, veuillez donner les références dans l'édition BV (en tenant compte de 3(ii), ci-dessus).

ii. A défaut, donner les références dans l'édition faisant autorité à laquelle on a pu avoir accès, en mentionnant celle utilisée par Voltaire. Ex.: Ch. Duclos, *Considérations sur les mœurs de ce siècle* (Paris, 1751, éd. consultée; 4^e ed., 1764, BV1123). Les ouvrages majeurs du XVIII^e siècle deviennent de plus en plus accessibles pour consultation en-ligne, ce qui sera une aide précieuse pour nos collaborateurs. A noter cependant que l'édition en-ligne n'est pas nécessairement la première, mais simplement l'édition qui se trouve dans la bibliothèque qui la fait digitaliser.

iii. Dans le cas des textes les plus fréquents (ex.: Bossuet, Boileau, mais aussi certains auteurs grecs et latins), avec lesquels Voltaire est familier sans l'ombre d'un doute, il suffit de donner une référence interne, tirée de l'édition la plus courante faisant autorité.

Dans l'intérêt des lecteurs qui n'auront pas accès à l'édition concernée, merci de respecter le point 5b ci-dessous, sur l'importance de citer toujours les **subdivisions internes** des ouvrages en même temps que **le volume et la page**.

5. Les références

Observations générales

a. Bien que l'on fasse de son mieux pour être précis, et surtout pour éviter les erreurs ou ambiguïtés, une note éditoriale n'est pas une bibliographie. Le but de l'annotation est de fournir au lecteur des renseignements exacts et fiables afin de lui donner l'assurance que cette annotation est bien fondée et qu'il pourra sans difficulté retrouver l'ouvrage en question. Comme les limites de l'annotation sont ici très étroites, nous recherchons l'exactitude sans être trop vétilleux: par exemple, il n'est pas nécessaire d'indiquer le nombre des tomes d'un ouvrage quelconque sauf lorsque l'on en cite plusieurs éditions; il est rarement nécessaire de citer un titre de 2 ou 3 lignes en entier.

b. Pour nos trois premiers tomes de l'*EM*, afin d'éviter les problèmes de renvois aux différentes éditions des ouvrages du XVIII^e siècle, il était important de citer toujours les subdivisions internes, soit par tome, partie, livre, chapitre, §, etc. (ex.: Calmet, Fleury); soit par année, règne, etc. (ex.: Daniel, Mézeray). Les années couvertes par notre quatrième tome sont traitées beaucoup plus en détail avec des subdivisions plus longues qui rendent nécessaire d'indiquer les numéros de page pour localiser une citation ou un mot spécifique. Il est donc maintenant demandé de fournir les informations suivantes: année/subdivisions, tome et page. Les manchettes sont à éviter.

Références aux œuvres de Voltaire

i. *Essai sur les mœurs*: *EM*

- L'indication des numéros de chapitres se fait en **chiffres arabes**: ch.148 (et non chap.CXLVIII).
- Pour un renvoi à un chapitre contenu dans le présent volume, indiquer les numéros des lignes du texte dans lequel se trouve le passage cité (ex.: 'ci-dess[ou]s, ch.47, lignes 28-29'); la numérotation exacte sera complétée sur les dernières épreuves.
- Pour un renvoi à un chapitre dans notre premier volume (ch.1-37): (ex.) 'notre t.2, ch.30, lignes 28-29'; dans notre deuxième volume (ch.38-67): (ex.) 'notre t.3, ch.48, lignes 10-12'.
- Pour un renvoi aux ch.111 et suivants, indiquer le numéro du chapitre seulement. Là où une référence très précise est nécessaire, les numéros de lignes se trouvent dans les versions pdf de notre texte (la composition de tous les chapitres est à présent achevée). Dorénavant nous ne citons plus l'édition Pomeau pour les références au texte de Voltaire pour l'*EM*.

Au fur et à mesure du progrès de notre édition de l'*EM*, nous aurons à la fois des renvois ci-dessus à notre propre édition et ci-dessous aux chapitres qui restent à publier. Il pourra donc souvent s'avérer utile de donner le titre du chapitre de l'*EM*, ou d'indiquer son contenu: à éviter, par exemple, dans le présent volume des renvoi tel que 'voir ch.163', sans explication.

ii. Références aux œuvres complètes:

- Moland: *M*, t.11, p.267-68.
 - Oxford: *OCV*, t.56B, p.161-62.
- (indiquer le numéro de chapitre).

iii. Les articles des œuvres alphabétiques:

- l'art. 'Histoire' de l'*Encyclopédie*; l'art. 'Inondation' du *DP*.

Lorsqu'un texte doit être mentionné plusieurs fois dans le même chapitre, il suffit de ne faire figurer la référence dans Moland ou dans Oxford que la première fois:

l'art. 'Ange' du *DP* (*OCV*, t.35), p.337

ci-après: l'art. 'Ange' du *DP*, p.337; où plus simplement 'Ange', p.337, si possible.

Le document 'Voltaire texts: the edition to use' est disponible sur www.voltaire.ox.ac.uk. Voir 'Complete works of Voltaire' / 'Resources'.

Références aux ouvrages autres que ceux de Voltaire

Dans chaque chapitre, donner systématiquement toutes les indications bibliographiques lorsque l'ouvrage ou l'article est mentionné pour la première fois, même si la référence sera peut-être raccourcie plus tard par l'équipe éditoriale. Ce système implique que si parfois un collaborateur se sert d'une édition autre que celle qui est la plus couramment utilisée, la date indiquée lors de la première mention avertira le lecteur, et les deux éditions figureront dans la liste des Ouvrages cités.

Référence complète:

C. Fleury, *Histoire ecclésiastique* (Paris, 1720-1738, BV1350), livre 4, ann.1550, §2.

G. Daniel, *Histoire de France* (Paris, 1729), ann.1550, t.3, p.40.

F. de Mézeray, *Abrégé chronologique de l'Histoire de France* (Amsterdam, 1673-1674, BV2433), ann.1550, t.3, p.40.

John H. Brumfitt, *Voltaire historian* (Oxford, 1958), p.27. [ouvrage moderne]

[NB: Les ouvrages modernes n'apparaissent plus dans la liste des Ouvrages cités, et il faut éviter d'y faire référence dans l'annotation sauf si spécialement requis.]

Si le même ouvrage doit à nouveau être mentionné par la suite dans le même chapitre, ne pas utiliser *op. cit.*, mais donner uniquement le nom de famille de l'auteur:

Fleury, livre 4, ann.170, §2.

Daniel, ann.1550, t.3, p.40.

Mézeray, ann.1550, t.3, p.40.

Brumfitt, p.29.

sauf s'il y a référence à plus d'un ouvrage par le même auteur dans un chapitre:

Etiemble, *L'Europe chinoise*, t.2, p.40.

Etiemble, *L'Orient philosophique*, p.40.

S'il convient de citer un ouvrage dans une édition moderne il est essentiel de donner la date originale ainsi que celle de l'édition citée:

J. B. Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle* (1681), éd. J. Truchet (Paris, 1966).

Dans l'indication des références, on utilisera les abréviations usuelles: t.1; ch.1; §1; *sans espace* entre le point marquant la fin de l'abréviation et le numéro qui suit. Pour les renvois internes, 'année' devient 'ann.', sans espace: ann.1350.

Dans le cas où l'ouvrage mentionné comporte plusieurs volumes, l'indication du numéro du volume suivie de celle de la page (ou des pages) s'effectue de la manière suivante: t.3, p.112-13 (NB: l'élision des chiffres).

NB: Merci de ne pas créer d'abréviations sous forme de sigles. Figure, dans les pages liminaires, la liste des principales abréviations utilisées dans la collection des *Œuvres complètes* que l'on s'obligera à respecter (voir ci-dessous, en annexe).

En même temps que l'annotation, veuillez soumettre une bibliographie détaillée des éditions que vous avez utilisées. Pour les œuvres de plus d'un volume, la date d'un volume mentionné en particulier doit être fournie, ainsi que le nombre total de volumes, lorsque possible:

Carte, Thomas, *General History of England to A.D. 1654*, 4 vol. (Londres, 1747-1755), t.1 (1747).

6. Les citations

Les principes qui suivent ont été élaborés à propos des sources de Voltaire, mais ils sont facilement transposables aux autres textes que l'on peut vouloir citer, notamment les textes de Voltaire antérieurs ou postérieurs à l'*EM*.

i. On préconise l'emploi d'une orthographe modernisée pour le texte des citations, y compris les extraits de la Correspondance de Voltaire et les citations extraites de manuscrits, **mais non** pour les citations du *Corpus des notes marginales* ou pour les citations de Voltaire en langue étrangère.

ii. Pour des raisons d'espace, **veuillez utiliser les citations aussi parcimonieusement que possible**, à moins qu'il ne soit nécessaire de prouver qu'il manipule et texte, et surtout ne pas citer un texte qui présenterait un discours *grosso modo* identique à celui que tient Voltaire.

iii. En revanche il s'agit de distinguer les modalités de l'emprunt qu'effectue Voltaire, ce qui suppose que l'on mette au point une terminologie commune pour désigner ces emprunts:

- Voltaire 'cite': le texte fait l'objet d'une citation explicite, présentée entre guillemets ou introduite par une formule comme 'X dit que';
- Voltaire 'recopie': le texte emprunte textuellement un passage sans que Voltaire signale l'emprunt;
- Voltaire 'résume' ou 'condense': le texte n'est pas repris textuellement, mais il fait l'objet d'une réduction qui n'en trahit pas le sens;
- Voltaire 'suit': le même sujet et argument se trouve dans...
- Voltaire 'ignore': mieux: 'n'évoque pas'. Dans ce cas une explication est nécessaire.

Lorsque une citation dans le texte de Voltaire est dans une autre langue que le français ou l'anglais, on convient d'en proposer une traduction; même chose pour les notes infrapaginales.

7. Les illustrations

Au fur et à mesure que vous travaillez, veuillez faire tous les efforts possibles pour trouver des illustrations potentielles. Si vous tombez sur une illustration qui convienne au volume, merci de nous envoyer les détails. Nous nous attendons à recevoir au moins trois suggestions par contributeur.

B. Présentation matérielle

8. La position des notes

i. Veuillez indiquer avec précision, avant le numéro de chaque note, le numéro de la ligne du texte concerné, suivi entre crochets obliques (<...>) du mot auquel, dans cette ligne, s'accroche la note.

ii. Essayer d'éviter plus d'une note par phrase, et si possible placer l'appel de note à la fin de la phrase.

iii. Dans le cas des notes concernant les variantes, pour des raisons de mise-en-page veuillez donner l'annotation dans une note avec renvoi dans le texte et non dans la variante.

iv. La présentation doit respecter les normes en vigueur dans la collection des *Œuvres complètes*:

– Appel de note **après** les signes de ponctuation.

– Contrairement à ce que font automatiquement, par défaut, les logiciels français, *pas* d'espace avant le point-virgule (;), les deux points (:), le point d'exclamation (!) et le point d'interrogation (?).

– Guillemets à l'anglaise. Ex.: 'citation' (et non: « citation »). Dans le cas des citations à l'intérieur des citations: 'texte cité: "citation dans la citation". Fin du texte cité.'

Dans le doute – quelle qu'en soit la raison – en premier lieu veuillez contacter: karen.chidwick@voltaire.ox.ac.uk

ANNEXE

Abréviations

<i>Annales</i>	Voltaire, <i>Annales de l'empire</i> , Moland, t.13
Bengesco	<i>Voltaire: bibliographie de ses œuvres</i> , 1882-1890
Bh	Bibliothèque historique de la ville de Paris
BnC	BnF, <i>Catalogue général des livres imprimés</i> , Auteurs, 214, Voltaire
BV	<i>Bibliothèque de Voltaire: catalogue des livres</i> , 1961
CN	<i>Corpus des notes marginales de Voltaire</i> , 1979-
D	Voltaire, <i>Correspondence and related documents</i>
DgV	<i>Dictionnaire général de Voltaire</i> , éd. R. Trousson et J. Vercrusse (Paris, 2003)
DP	Voltaire, <i>Dictionnaire philosophique</i>
EM	Voltaire, <i>Essai sur les mœurs</i>
HC	Voltaire, <i>Histoire des croisades</i>
ImV	Institut et Musée Voltaire, Genève
Kehl	<i>Œuvres complètes de Voltaire</i> , 1784-1789
LP	Voltaire, <i>Lettres philosophiques</i>
M	<i>Œuvres complètes de Voltaire</i> , éd. Louis Moland, 1877-1885
OCV	<i>Œuvres complètes de Voltaire/Complete works of Voltaire</i> , 1968-
OCM	<i>Œuvres complètes de Montesquieu</i> (Oxford, 1999-2008)
OH	Voltaire, <i>Œuvres historiques</i> , éd. R. Pomeau (Paris, Pléiade, 1957)
QE	Voltaire, <i>Questions sur l'encyclopédie</i>
Rhl	<i>Revue d'histoire littéraire de la France</i>
SVEC	<i>Studies on Voltaire and the eighteenth century</i>
Trapnell	William H. Trapnell, 'Survey and analysis of Voltaire's collective editions', <i>SVEC</i> 77 (1970), p.103-99
VST	René Pomeau, et autres, <i>Voltaire en son temps</i> , 2 ^e éd., 2 vol. (Oxford, 1995)